



FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

Communes de Sarthe de 2000 à 3500 habitants

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

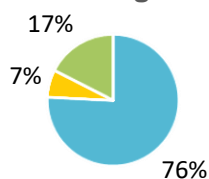
65,9%

> 27 communes ont transmis leur RSU sur 41 recensées dans le département

> 835 agents recensés dans ces collectivités dont 633 fonctionnaires, 56 contractuels et 146 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

76% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires	11	44	23
■ Contractuels permanents	0	12	2
■ Contractuels non permanents	0	16	5

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	11	44	23
Contractuels permanents	0	12	2
Contractuels non permanents	0	16	5



Précisions emplois non permanents

- ⇒ 8 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 68 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

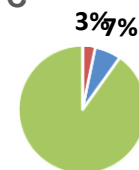
20 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

59% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	22%	9%	21%	5
Technique	59%	61%	59%	15
Culturelle	3%	4%	3%	1
Sportive	1%	4%	1%	0
Médico-sociale	8%	11%	8%	2
Police	1%		1%	0
Incendie				0
Animation	7%	13%	7%	2
Total	100%	100%	100%	25

90% d'agents relevant de la catégorie C



90%

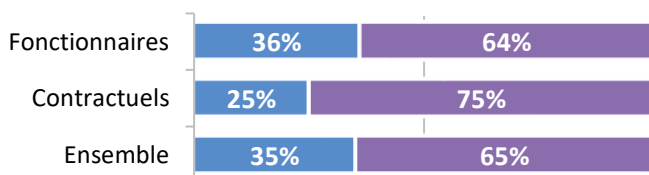
■ Catégorie A	1
■ Catégorie B	2
■ Catégorie C	23

Effectif moyen



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 65%

■ Hommes
■ Femmes

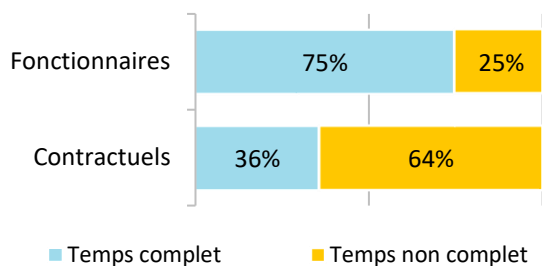


Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 52%

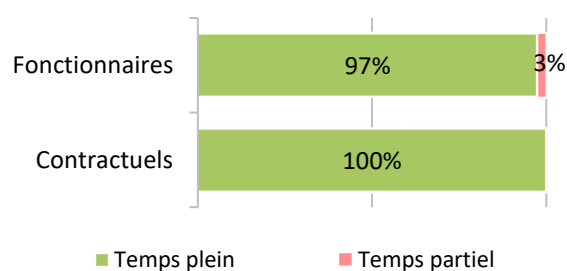
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	52%
Adjointes administratifs	15%
ATSEM	8%
Adjointes d'animation	7%
Agents de maîtrise	5%

Temps de travail des agents permanents

- 75% des fonctionnaires à temps complet contre 36% des contractuels



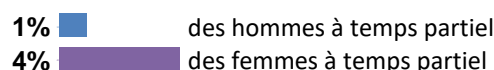
- 3% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



- Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	50%	57%
Culturelle	43%	50%
Technique	27%	76%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

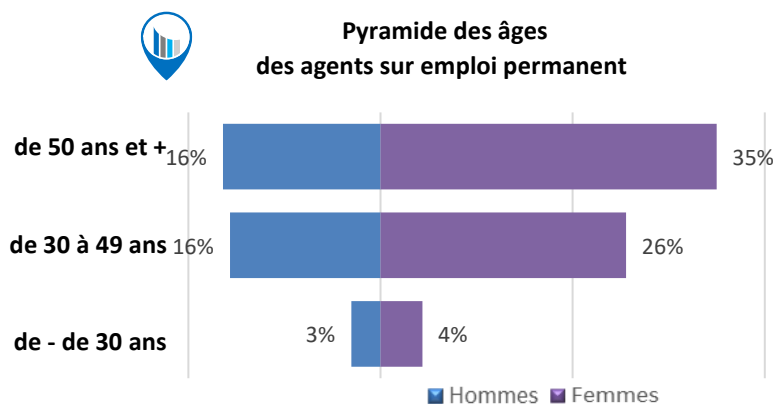


Pyramide des âges

- En moyenne, les agents des Communes de Sarthe de 2000 à 3500 habitants ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,89
Contractuels permanents	40,18
Ensemble des permanents	48,18

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	39,90



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

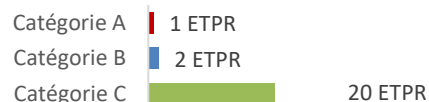
Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 26 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 22 fonctionnaires
- > 1 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



- 46 767 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > Moins de un agent mis à disposition dans une autre structure

- > Moins de un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Moins de un agent détaché dans une autre structure
- > Moins de un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- En 2020, 2 arrivées d'agents permanents et 2 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
-------------------------------------------	---------------------------------

25 agents

26 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-0,3%
Contractuels	↗	16,7%
Ensemble	↗	0,9%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	44%
Départ à la retraite	26%
Mutation	13%
Démission	7%
Autres cas	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	49%
Recrutement direct	18%
Arrivées de contractuels	13%
Intégration directe	7%
Voie de mutation	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- Moins de un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité

0,4 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,0 % des femmes

0,0 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,2 % des femmes

- 9,3 avancements d'échelon par collectivité

- Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

dont 0,2 % femmes et 0,0 % hommes

dont 0,2 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2020 parmi les 27 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 50,99 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen*

Budget de fonctionnement

1 843 258 €

Charges de personnel*

939 794 €

Soit 50,99 % des dépenses de fonctionnement

*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :	584 269 €
Primes et indemnités versées :	61 972 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	4 793 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	4 060 €
Supplément familial de traitement :	6 351 €
Indemnité de résidence :	87 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :	
	51 641 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 538 €	s	33 192 €	s	25 554 €	21 359 €
Technique			34 057 €	s	24 134 €	20 445 €
Culturelle			27 665 €	s	23 721 €	s
Sportive			30 358 €	22 414 €		
Médico-sociale		s			25 094 €	13 623 €
Police					33 130 €	
Incendie						
Animation			28 620 €	s	20 420 €	s
Toutes filières	50 538 €	s	31 809 €	20 440 €	24 307 €	20 012 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,61 %

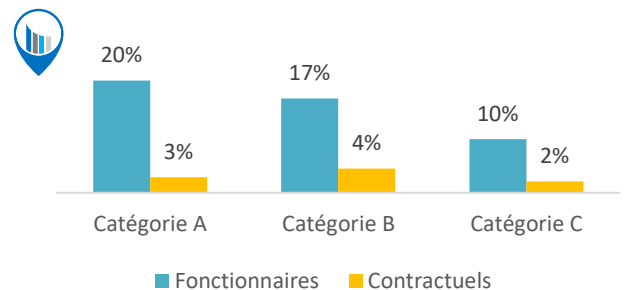
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires **11,06%**

Contractuels sur emplois permanents **2,51%**

Ensemble 10,61%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 100% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 468 heures en moyenne

Absences (Agents présents au 31/12/2020)

En moyenne, 21,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 11,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,58%	0,36%	3,32%	0,17%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,89%	3,09%	5,66%	0,17%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,74%	6,42%	8,55%	1,27%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 32,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

2 accidents du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 2,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 17 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1,6 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 96 % sont en catégorie C*
- ⇒ 2 857 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 427 €

Coût par jour de formation : 85 €

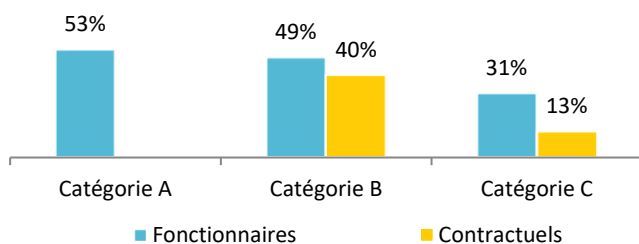
DOCUMENT DE PRÉVENTION

56% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation (Agents présents au 31/12/2020)

- En 2020, 31,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



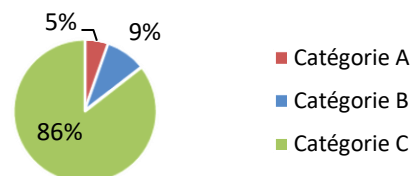
- 7 844 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	66 %
Autres organismes	29 %
Frais de déplacement	5 %

- 25 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	65%
Autres organismes	35%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 548 €	36 784 €
Montant moyen par bénéficiaire	69 €	106 €

- L'action sociale des collectivités

33% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

59% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

11% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

52% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

- Jours de grève

7% de collectivités concernées par des jours de grève

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2021

Version 3